



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE DE SAINT MARS LA BRIERE

Le 18 juin 2021

**DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
02 JUIN 2021**

Date de convocation 27 mai 2021	L'an deux mil vingt et un, 02 juin à 18 heures 30, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de la Vice-Présidente, Madame CHATEAU Françoise.
Nombre de membres	
En exercice : 13	Etaient présents : Madame CHATEAU Françoise, Madame HEINZE Nathalie,
Présents : 7	Madame PITARD Annick, Madame PICHARD Anne, Madame SAUVAGE Marie,
Votants : 7	Madame DE CARVALHO PEREIRA Manuela et Monsieur ROUAULT Albert
	Absents excusés : Monsieur VERNHETTES Patrice, Mesdames JALIER Roselyne, KRINCKET Manon et SANCHEZ Antonia
	Absents : Monsieur LEPROUST Claude et Madame PETITPAIN Evelyne

**Ordre du jour :**

- Demande d'aide financière,
- Modification de l'organisation du séjour ANCV,
- Organisation du gala des retraités,
- Organisation du repas des retraités,
- Choix de l'animateur du repas des retraités,
- Choix du traiteur du repas des retraités,
- Informations diverses.

Le quorum n'étant pas atteint, la réunion a commencé à 18h40.

## DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

Dans le cadre des dossiers transmis par la Solidarité Départementale du Conseil Départemental de la Sarthe, les membres de la commission CCAS après délibération décident à l'unanimité de ne pas accorder d'aide pour un impayé énergie (E.D.F) de 1031.97€ .

Pour un second dossier, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder une aide pour un impayé énergie (ENGIE) de 284.78€

## MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU SÉJOUR ANCV

*Modification de la destination du séjour ANCV qui devait avoir lieu à Méjannes le Clap (Gard) :*

Le 26 mai 2021, par communication téléphonique, le centre de vacances VVF nous a informés que l'armée avait réquisitionné le centre de séjour de Méjannes du 19 au 26 juin 2021.

Immédiatement VVF a proposé 3 solutions de rechange : à la même date du séjour « La Normandie, l'Aveyron » ou du 3 au 10 juillet 2021 : Méjannes. Les CCAS de Changé et St Mars n'ont pas souhaité retenir la Normandie. Tous les participants du séjour ont été contactés pour connaître leur préférence (3 personnes injoignables malgré la relance le lendemain matin) VVF souhaitant connaître le lendemain notre souhait. A l'unanimité (Changé et St Mars) souhaitent maintenir la date du séjour, donc nous avons retenu Najac dans l'Aveyron.

Après concertation entre les CCAS et VVF un programme des visites a été établi tout en maintenant le même coût.

**A l'unanimité, les membres du CCAS acceptent cette nouvelle organisation. Le voyage ANCV aura lieu du 19 au 26 juin 2021 à Najac dans l'Aveyron.**

*Modification du prix pour le transport du séjour ANCV :*

Par délibération, les membres du CCAS avaient retenu pour faire l'aller-retour à Méjannes, la société Robin voyages pour la somme de 4300 €.

Pour faire l'aller-retour à Najac, un nouveau devis a été établi par cette société pour un montant de 3960 €.

**A l'unanimité, les membres du CCAS retiennent Robin voyages pour la somme de 3960 € pour le transport au séjour ANCV à Najac organisé du 19 au 26 juin 2021.**

*Assurance multirisques pour le séjour ANCV :*

Madame la Vice-Présidente du CCAS après échanges avec le CCAS de Changé, ont émis le souhait de prendre l'assurance multirisque en rappelant l'incertitude de l'avenir en rapport avec la crise sanitaire. Cette assurance permet un remboursement du séjour en cas de non départ pour raison médicale ou la prise en charge en totalité des frais de rapatriement. Celle-ci s'élève à 7 € pour les participants bénéficiant de l'aide ANCV et 10 € pour les autres participants.

**Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité cette proposition.**

*Utilisation de 2 places de séjour offertes pour le séjour ANCV :*

Madame la Vice-Présidente souhaite l'accord concernant l'utilisation des 2 places de séjour offertes par VVF. Habituellement, le montant des 2 places était déduit des frais de transport. Suite à un signalement d'un participant concernant les pique-nique fournis par les centres de vacances pouvant causer des problèmes sanitaires (casse-croute avec de la charcuterie non réfrigérée). Madame la Présidente propose que le déjeuner du midi soit pris dans une cafétéria si nous sommes autorisés (Covid) ou l'achat d'un pique-nique qui sera consommé sur place.

**Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité cette proposition.**

## ORGANISATION DU GALA DES RETRAITÉS

Compte tenu de la crise sanitaire, le gala des retraités de l'année 2020 n'a pas eu lieu. Madame la Vice-Présidente informe qu'elle a retenu la date du vendredi 29 octobre 2021 après-midi auprès des services de la mairie du Mans. L'organisation sera identique aux années précédentes (transport en car à la rotonde à partir de la salle du Narais). La participation financière pour les moins de 70 ans ou pour les personnes ayant bénéficié du repas des retraités gratuitement est proposée à 20€. La communication se fera par l'intermédiaire du Commun'Infos afin d'économiser les frais d'envois du courrier par voie postale faute du nombre de retours.

**Les membres du CCAS acceptent à l'unanimité l'organisation du gala des retraités le vendredi 29 octobre 2021 pour un prix de 20€ pour les personnes ayant moins de 70 ans ou les personnes ayant participé au repas des retraités.**

## ORGANISATION DU REPAS DES RETRAITÉS

Madame la vice-Présidente précise que le repas des retraités n'a pas eu lieu au mois de mars 2021 suite à la crise sanitaire.

Elle propose que ce repas soit organisé le dimanche 19 septembre 2021. La communication se fera par l'intermédiaire du Commun'Infos afin d'économiser les frais d'envois du courrier par voie postale faute du nombre de retours.

**Les membres du CCAS acceptent à l'unanimité la date du dimanche 19 septembre 2021 afin d'organiser le repas des retraités.**

Madame CHATEAU propose une participation financière de 26€ par personne, soit 1 € d'augmentation pour les participants de moins de 70 ans.

**Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité que la participation financière pour le repas des retraités s'élève à 26€ pour les participants de moins de 70 ans.**

## CHOIX DE L'ANIMATEUR DU REPAS DES RETRAITÉS

Un seul devis a été demandé à Patrick Caron pour un montant de 650€ (hors Guso). Patrick Caron sera accompagné de 3 musiciens. Nous l'avons sollicité pour l'animation du repas des retraités du mois de mars 2021, date initialement prévue mais reportée suite à la crise sanitaire. La nouvelle date de ce repas a été fixée au dimanche 19 septembre 2021.

Il a animé avec un très grand succès le repas des retraités de l'année 2018.

**A l'unanimité, le Conseil d'Administration retient Patrick Caron avec 3 musiciens pour la somme de 650 € hors Guso afin d'animer le repas des retraités le dimanche 19 septembre 2021.**

## CHOIX DU TRAITEUR DU REPAS DES RETRAITÉS

Concernant le traiteur, 2 devis ont été demandés, Monsieur Ménager et Le bon traiteur.

1 seul devis est parvenu (le bon traiteur de Montfort le Gesnois)

Le Menu choisi par les membres (vote pour chaque plat) et les prestations sont les suivantes :

- Punch 3 toasts 1 verrine
- Cassolette de St Jacques fondue de poireaux sauce St Jacques
- Trou normand pomme/calva

- Pavé de veau sauce girolle
- Gratin dauphinois, haricots vert/champignons
- Mesclun de salade, refrain,
- Café
- Eau et pain
- Sauvignon
- Bordeaux
- 1 verre par plats + repasse
- Menu, Vaisselle et service compris

**28.50 € par personne**

**Les membres du CCAS acceptent à l'unanimité « Le Bon traiteur » de Montfort les Gesnois afin d'organiser le repas des retraités le 19 septembre 2021. Ce repas s'élèvera à 28.50€ par personne.**

#### **POINT SUR TABLE : BONS ACHAT LAZZARO PIZZA**

Lazzaro Pizza a présenté une facture avec 130 bons d'achat, Madame la Vice-Présidente soumet au CCAS de délibérer concernant l'acceptation des 130 bons. Les membres du CCAS avaient délibéré le 9 décembre 2020 pour 120 bons d'achat maximum par commerçant.

Madame la Vice-Présidente invite tous les membres à prendre connaissance des montants facturés concernant les bons d'achat des divers commerçants. Un membre s'étonne de ne pas voir la facture de Mr et Mme CORBION et de Mr BRUNEAU. Madame la Vice-Présidente va faire le nécessaire pour régulariser.

**A l'unanimité, les membres du CCAS refusent de prendre en charge le remboursement sur la base des 130 bons d'achat, mais uniquement les 120 bons d'achat maximum à Lazzaro Pizza.**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Plan canicule : le registre d'inscriptions concernant le recensement des personnes vulnérables qui pourront être contactées en cas d'activation du Plan canicule est ouvert. La communication se fera par « commun'infos »  
Pour information, Une jeune lycéenne Stagiaire est accueillie à la mairie pour travailler sur le dépouillement des questionnaires concernant l'analyse des besoins sociaux pendant 4 semaines.

Fin de la séance à 20h20.